

Ecrit par le 7 juillet 2026

Arbre : 'C'est la classe' à Aramon



La commune d'Aramon vient de lancer l'opération '1 arbre, 1 classe'. Cette initiative environnementale et éducative prévoit la plantation de 32 arbres sur différentes parcelles de la ville, Objectif : renforcer le patrimoine arboré local et contribuer à la lutte contre le changement climatique.

« L'originalité de cette démarche réside dans l'implication directe des élèves des écoles d'Aramon, explique la commune gardoise. Chaque classe participera à la plantation et assurera le suivi de 'son' arbre, offrant ainsi une expérience d'apprentissage concrète et engageante sur la biodiversité et la nécessité de préserver notre environnement. Ce projet vise à sensibiliser les jeunes générations aux enjeux environnementaux et à les responsabiliser en tant qu'acteurs d'un avenir plus durable. Chaque arbre planté deviendra un véritable outil pédagogique vivant. »

Les premières plantations se sont déroulées au centre de loisirs avec les élèves des écoles maternelles, à l'espace Comar (élèves de l'école Palunds) et l'espace Eugène Lacroix (école Rabelais). Chaque classe

Ecrit par le 7 juillet 2026

s'est vue attribuée une plaque personnalisée (voir visuel en exemple ci-dessous) qui sera installée au pied de son arbre, « symbolisant leur engagement et leur contribution au verdissement de la commune ».

L.G.

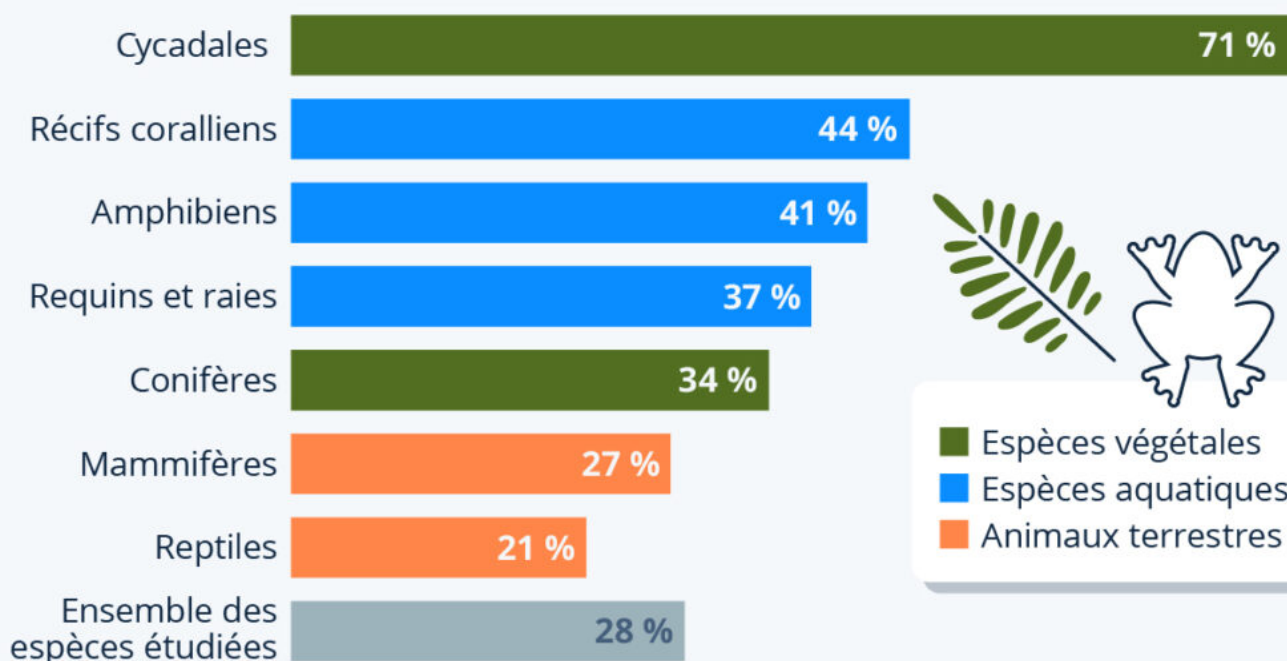


Biodiversité : plus d'un quart des espèces sont menacées d'extinction

Ecrit par le 7 juillet 2026

Plus d'un quart des espèces sont menacées d'extinction

Part d'espèces animales/végétales menacées d'extinction dans le monde en 2025, par classe ou famille d'organismes



Sur les 169 420 espèces étudiées dans la Liste rouge mondiale de l'UICN en 2025, plus de 47 000 sont classées menacées.

Source : Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)



Extension des terres agricoles au détriment des [forêts](#), [urbanisation galopante](#), pollution, dégradation des milieux marins par la pollution et la surpêche, réchauffement climatique. Les pressions exercées par les activités humaines sur la nature sont nombreuses et menacent l'existence de milliers d'espèces végétales et animales. Notre graphique donne un aperçu du niveau de menace par classe ou famille d'espèces, telles que recensées dans la [Liste rouge](#) de l'Union internationale pour la conservation de la nature

Ecrit par le 7 juillet 2026

(UICN). Lancé en 1964, cet inventaire représente une source complète d'informations sur l'état de conservation des espèces vivantes et constitue un indicateur privilégié de suivi de l'état de la biodiversité mondiale.

Selon la dernière actualisation de cette liste, la [biodiversité de la planète](#) poursuit son déclin. Sur les 169 420 espèces répertoriées en début d'année, plus de 47 000 pourraient disparaître de la surface de la Terre dans un avenir proche, soit 28 % du total des espèces étudiées. Les cycadales - des plantes visuellement proches des palmiers et des fougères - sont le groupe le plus menacé, avec 71 % d'espèces en voie d'extinction. Comme le met en avant notre infographie, la dégradation de la biodiversité est aussi particulièrement importante au niveau des écosystèmes aquatiques. Le taux d'espèces menacées atteint ainsi 37 % chez les requins et raies, 41 % chez les amphibiens et 44 % chez les récifs coralliens.

De Valentine Fourreau pour [Statista](#)

Konstantinos Chalikakis : « Une goutte d'eau n'a pas de frontières »

Ecrit par le 7 juillet 2026



Entretien avec l'hydrogéologue [Konstantinos Chalikakis](#), porteur de GeEAUde, la chaire partenariale [d'Avignon Université](#) lancée [il y a tout juste un an](#). Avec cet outil unique en France, réunissant le monde scientifique et les acteurs socio-économiques de l'eau, l'enseignant-chercheur entend favoriser une meilleure connaissance de cette ressource aussi fragile qu'invisible.

Quel état des lieux peut-on dresser sur la ressource en eau aujourd'hui en France ?

« Actuellement, et d'après les chiffres officiels, 18 millions de mètres cubes d'eau sont extraits chaque jour afin de répondre à nos besoins quotidiens en eau potable. Cette eau provient de plus de 33 000 captages répartis sur l'ensemble du pays. Deux tiers de ces prélèvements proviennent des eaux souterraines et un tiers a pour origine de l'eau de surface. 18 millions de mètres cubes par jour, c'est énorme ! »

Et en Vaucluse ?

« Dans le département, la part des eaux souterraines dans notre eau potable est particulièrement importante puisqu'elle s'élève à 96%. Dans l'ensemble, le Vaucluse bénéficie d'une bonne dotation en ressources en eau. L'aquifère karstique de Fontaine-de-Vaucluse, classé depuis l'été dernier parmi les 200 sites géologiques d'exception à l'échelle mondiale (voir encadré), en est un exemple remarquable. Ce bassin d'alimentation exceptionnel, couvrant environ 1 160 km², se distingue aussi par les débits de la source de Fontaine-de-Vaucluse particulièrement élevés. Il y a aussi le grand bassin sédimentaire profond

Ecrit par le 7 juillet 2026

du Miocène du Comtat Venaissin qui s'étend depuis le sud de Carpentras jusqu'à Valréas. Ce sont des eaux souterraines de très bonne qualité qui ont un 'âge', c'est-à-dire un temps de séjour dans le milieu souterrain, de 10 000 ans en moyenne, mais on peut remonter à 40 000 ans à certains endroits. Et, bien sûr, les aquifères alluviaux du Rhône et de la Durance qui alimentent Avignon et une bonne partie des communes du département... On ne se rend pas forcément compte à quel point le Vaucluse est bien doté. Pour autant, ce n'est pas parce qu'il y a des ressources qu'il ne faut pas faire attention. »

« La pérennité d'une ressource, c'est sa capacité à se renouveler de façon naturelle. »

C'est-à-dire ?

« On parle souvent de quantité sans parler de la qualité et vice versa. Mais il faut toujours associer ces deux aspects. C'est le problème de la différence entre la pérennité et la gestion durable. La pérennité d'une ressource, c'est sa capacité à se renouveler de façon naturelle. La gestion durable, c'est comment on exploite cette ressource pour arriver à répondre à nos besoins actuels sans mettre en péril les besoins des prochaines générations. Aujourd'hui, il y a 18 millions de m³ d'eau qui sont prélevés chaque jour en France. La question est de savoir si dans le même temps, il y a aussi 18 millions de m³ qui entrent dans nos hydro-systèmes. Et quelle est la qualité de ces eaux entrantes. Et, là, on ne parle que d'eau potable, il faut aussi ajouter les autres usages comme les besoins agricoles en irrigation par exemple. »

« Produire du savoir pour qu'il reste dans nos placards cela n'a pas d'intérêt. »

Est-ce pour mieux comprendre la complexité de ces interactions que GeEAUde, la 4e chaire universitaire partenariale d'Avignon Université, a vu le jour en juin dernier sur le site d'Agroparc ?

« Il s'agit d'un outil unique en France consacré aux eaux souterraines regroupant le monde universitaire et les partenaires socio-économiques : l'équipe d'hydrogéologues de l'Université d'Avignon, l'Inrae, l'IFPEN, le DPT 84 et la Région, ainsi que les gestionnaires territoriaux comme les syndicats mixtes, les collectivités, les industriels de l'eau, les parcs naturels... Bref un rassemblement de tous les acteurs, des gens dont l'eau fait partie du quotidien. Le principe de la GeEAUde, c'est de produire et partager de la connaissance sur l'eau souterraine. Car produire du savoir pour qu'il reste dans nos placards cela n'a pas d'intérêt. Il s'agit donc de créer de vrais échanges autour de nos savoir-faire et nos expériences. Dans cette logique, nous venons de publier une carte mondiale et la base de données associée, ouverte à tous, recensant toutes les sources d'eau douce sous-marines y compris celles non-répertoriées mais dont on peut calculer la probabilité de présence. Avec GeEAUde, nous sommes aussi là pour mieux accompagner le monde politique à prendre les décisions, les plus éclairées que possible, en matière de gestion de l'eau en les aidant dans la compréhension des hydro-systèmes et leur évolution future. »

[GeEAUde : l'Histoire d'eau bien en chaire de l'université d'Avignon](#)

Ecrit par le 7 juillet 2026

Vous avez aussi un rôle auprès du grand public ?

« Lors d'opérations comme la fête de la science qui se déroulent sur notre territoire, je pose chaque fois les mêmes questions au grand public : D'où vient l'eau que vous buvez ? D'où vient l'eau du robinet de Vaucluse ? Ils mentionnent systématiquement qu'on boit l'eau du Rhône et de la Durance alors que presque la quasi-totalité de l'eau potable du département provient des eaux souterraines, certes avec des interactions avec le Rhône et la Durance parfois. Cela veut dire que nous, en tant qu'universitaires et plus généralement le monde qui produit de la connaissance, nous nous sommes ratés quelque part. Nous n'avons pas été capables d'expliquer au grand public que l'eau souterraine, c'est un trésor invisible. Mais parce qu'on ne la voit pas, on pense parfois qu'elle n'existe pas. Cette méconnaissance, c'est la raison principale pour laquelle cette ressource est souvent mal gérée. »

Vous avez une vision très ouverte de la science ?

« La science, ce n'est pas réservé qu'aux scientifiques. C'est l'affaire de tout le monde. Expliquer la science au grand public est crucial pour une société plus informée, sensibilisée, participative, responsable et ainsi résiliente face aux défis contemporains. Si on veut que les gens comprennent les sujets, il faut qu'ils participent à l'observation. Si on demandait par exemple à tous les Vauclusiens qui ont un puits ou un forage de nous envoyer régulièrement les niveaux d'eau dans ces captages, tout en expliquant l'intérêt de faire cela, nous aurions une meilleure visibilité de ce qu'il se passe dans nos hydro-systèmes souterrains. Nous, nous sommes là pour développer de la connaissance, tout en ayant l'obligation morale et éthique d'informer le grand public et d'accompagner aux transitions. Au sein de GeEAUde on a déjà démarré et nous allons multiplier les actions en science participative. »

Votre message est-il entendu ?

« Aujourd'hui, les gens perçoivent les effets du changement climatique. Ils voient ce qu'il se passe autour d'eux. Parfois, il y a soudainement trop d'eau comme lors des inondations à Vaison-la-Romaine ou à Aramon. Et puis, il y en a de moins en moins. Le débit du Rhône a ainsi baissé de 15% depuis les années 1970. Globalement, il y a donc moins d'eau et pourtant cela ne nous empêche pas d'avoir des pelouses bien vertes ou de disposer de fontaines municipales sans recyclage. On continue de prendre de l'eau du robinet, c'est-à-dire l'eau potable, pour, par exemple, nettoyer les routes, nos voitures ou encore arroser nos pelouses. »

« C'est comme si nous utilisions une barrique de Châteauneuf-du-Pape de 20 ans d'âge pour faire une casserole de coq au vin et, en outre, le surplus, on le jette. »

Vous êtes en train de me dire qu'une commune peut laver sa chaussée avec une eau potable qui a passé 10 000 ans dans le sous-sol ?

« Oui, c'est exactement ça. On prend un produit d'excellence qui a passé beaucoup d'années dans le milieu souterrain, et qui se renouvelle très lentement, en oubliant toute la valeur que peut avoir cette eau. Dans un territoire de vignoble comme le nôtre, c'est comme si nous utilisions une barrique de Châteauneuf-du-Pape de 20 ans d'âge pour faire une casserole de coq au vin et, en outre, le surplus, on le jette. Si on veut utiliser une autre image : l'eau souterraine c'est comme l'argent dans la banque. Sauf

Ecrit par le 7 juillet 2026

que l'on ne sait pas combien on a sur son compte. Pourtant on continue à faire des achats et on dépense sans compter... et on ne sait pas combien on rentre en salaire. Le risque, c'est qu'un jour nous n'ayons plus d'argent. C'est aussi simple que cela. »

Heureusement, toutes les eaux n'ont pas 10 000 ans ?

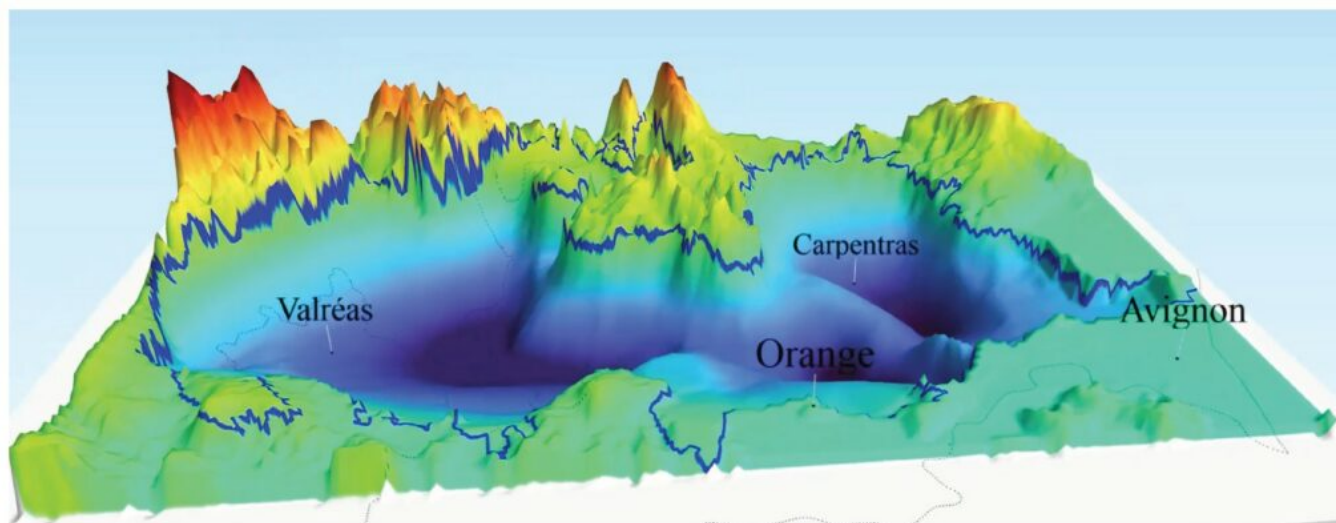
« Non, il y a des eaux qui sont beaucoup plus 'jeunes', c'est-à-dire avec un temps de séjour dans le milieu souterrain relativement court. Le temps de renouvellement de l'eau de la nappe du champ captant de la Barthelasse, par exemple, c'est de l'ordre de quelques semaines, tandis que pour l'aquifère sédimentaire du Miocène de Carpentras c'est plusieurs centaines voire milliers d'années. Cela dépend des territoires car le monde n'est pas juste et équitable, et cela commence par l'eau. On peut avoir ainsi des communes qui sont sur un territoire manquant de ressources en eau souterraine et, juste à côté, un village qui aura la chance de disposer d'une certaine abondance. Cependant, nous constatons que l'eau ne jaillit plus du sous-sol dans certains puits artésiens de notre territoire. Cela signifie que l'eau ne remonte plus sous l'effet de la pression et que le niveau des nappes a déjà commencé à baisser de façon significative par endroit en Vaucluse, à cause de la surexploitation. La pérennité de la ressource n'est donc plus assurée. »

« Combien de temps va-t-on continuer à utiliser 2 à 5 litres d'eau potable pour transporter nos urines ou nos excréments dans nos toilettes ? »

Que faut-il donc faire pour la préserver ?

« Aujourd'hui, en France, le volume d'eau potable extrait et distribué est calculé sur une base de 150 litres par jour et par habitant. Combien d'eau boit-on ? Le reste c'est pour d'autres usages (cuisine, douche, toilettes, fuite, piscine, arrosage...) et encore, on n'intègre pas les usages industriels, économiques, agricoles, agro-alimentaires... C'est absurde. Nous n'aurions jamais dû nous retrouver dans une situation où l'on consomme toute cette eau-là. Il faut donc que nous fassions un effort collectif en ayant des comportements différents. Combien de temps va-t-on continuer à utiliser 2 à 5 litres d'eau potable pour transporter nos urines ou nos excréments dans nos toilettes ? Croit-on réellement que chaque fois que nous actionnons notre chasse d'eau l'équivalent de 5 litres de pluie tombent sur notre territoire pour assurer la pérennité de la ressource ? La réutilisation des eaux, les 'eaux grises', serait déjà une bonne chose. Et, là, on ne parle que de pérennisation de la quantité, pas des problèmes de qualité. Il ne faut pas oublier non plus la nature dans tout cela. Les arbres, les rivières, nos écosystèmes ont aussi besoin d'eau. »

Ecrit par le 7 juillet 2026



Crédit : Geaude

Les solutions sont les mêmes partout ?

« Les besoins et les contraintes ne sont pas les mêmes dans le Sud que dans le Nord de la France. Par exemple, à l'échelle européenne et nationale, il y a une volonté de passer à une irrigation sous pression. C'est plutôt une bonne chose car ce type d'irrigation permet d'utiliser moins d'eau qu'une irrigation gravitaire où l'on inonde un champ grâce à des canaux qui y transportent l'eau. Pourtant, suivre strictement ces directives en Vaucluse serait une erreur car, en été, et c'est un paradoxe, l'irrigation gravitaire dans les zones cultivées de la plaine d'Avignon remonte le niveau de l'aquifère alors qu'il devrait plutôt baisser durant cette période où ce territoire accueille encore plus de monde. En plus de cela, les canaux d'irrigation servent à l'évacuation des eaux, notamment lors des fortes pluies. Et puis, ces aménagements historiques, comme le canal Saint-Julien par exemple, ont une histoire exceptionnelle et ont permis de récolter un nombre incroyable d'observations et de données. Si on abandonne les canaux d'irrigation on verra rapidement les dégâts dans quelques années. L'irrigation gravitaire doit donc être adaptée à notre territoire qui n'est pas homogène partout. On peut donc l'arrêter en partie mais il faut le faire de la façon la plus intelligente possible selon les particularités (caractéristiques, fréquence...) des différentes zones puisqu'au sein même du Vaucluse, les besoins et les contextes ne sont pas les mêmes entre le nord-est, l'est et l'ouest du département, le sommet du mont-Ventoux, le plateau d'Albion ou les villages du sud du Luberon. Il faut adapter nos besoins aux contextes. »

Il nous faut donc repenser notre manière d'aménager nos territoires ?

« Les architectes et les urbanistes ont effectivement aussi un rôle à jouer en imaginant d'autres façons de gérer l'eau dans les bâtiments et les aménagements urbains. On a vu récemment à Valence les conséquences de très importantes chutes de pluie. Des phénomènes qui vont être amenés à se répéter de plus en plus à l'avenir. Il faut concevoir des capacités de tampon, de stockage, de ralentissement et d'écrêtage. Ce qui est arrivé en Espagne, les hydrologues l'avaient prévu. Et, malgré cela, on a donné le droit de construire à des endroits où il ne fallait pas construire. On parle des catastrophes naturelles mais, en fait, c'est une inondation. Un phénomène certes accentué par les changements climatiques mais

Ecrit par le 7 juillet 2026

cela reste une inondation. Et une inondation, cela arrive tout le temps. Si on décide de construire dans une zone inondable, il faut être conscient qu'un jour ou l'autre, peut-être pas notre génération, mais la génération prochaine va se retrouver noyée. »

« Ce que nous faisons à Avignon a des conséquences à Marseille. »

Que faut-il faire à l'avenir, n'est-ce pas trop tard ?

« Tout ce que nous faisons, nous aurions dû le faire il y a 30-40 ans mais il n'est jamais trop tard pour commencer. Nous devons penser aux besoins humains mais aussi à la préservation de nos écosystèmes. Il faut aussi prendre en compte les conflits d'usage entre les habitants, le sur-tourisme, les activités de loisirs, la production d'énergie, l'économie, l'agriculture... Le tout en prenant conscience de la complexité des interconnexions entre les systèmes hydrologiques. Beaucoup de choses dépendent de ce que nous faisons en amont. Ce que nous faisons à Avignon a des conséquences à Marseille. Ce que nous faisons dans la montagne de Lure a un impact à l'ouest de Vaucluse. »

Cette gestion de l'eau nécessite une réflexion à quelle échelle ?

« Nous avons fait beaucoup d'erreurs car nous sommes des êtres humains avec des faiblesses. Nous aimons la facilité, aller plus vite, avoir une abondance et du confort. Mais, au final, une goutte d'eau n'a pas de frontières. Elle traverse tout. Toute l'eau continentale, qu'elle soit polluée ou non, 'jeune' ou 'vieille', arrive in fine dans la mer. La gestion de l'eau nécessite une réflexion à plusieurs échelles. Locale d'abord pour une gestion des ressources en eau des communes, l'optimisation des usages et des réseaux de distribution (domestiques, agricoles et industriels) ; régionale ensuite pour la coordination entre territoires et une gestion équilibrée des aquifères et des rivières partagées ; nationale après pour l'élaboration de politiques publiques, la réglementation des usages, etc. ; et internationale enfin pour la coopération sur les ressources partagées, notamment pour les fleuves et les bassins transfrontaliers et les plans d'adaptation au changement climatique. L'échelle pertinente dépend du contexte, chaque niveau est crucial mais une approche multi-échelles est essentielle pour une gestion durable et efficace de l'eau. Les gens ne se rendent pas compte à quel point tous les milieux sont liés entre eux. J'insiste : ce que nous faisons en amont peut détériorer ou même détruire un autre écosystème en aval. Il ne faut donc pas oublier que, quoi que l'on fasse en surface, on va le retrouver, dans les sous-sols. Cela peut prendre quelques années, mais on va le retrouver. »

Reprise de l'entretien publié également dans l'édition 2025 du 'Vaucluse en chiffres'

Ecrit par le 7 juillet 2026



Fontaine-de-Vaucluse : un site géologique exceptionnel

La Fontaine de Vaucluse figure parmi les 200 sites exceptionnels géologiques du monde. Cette décision a été officiellement prise par l'Union internationale des sciences géologiques (IUGS) lors de son 37e congrès qui s'est tenu en Corée-du-Sud le 27 août dernier. En France, 5 autres sites géologiques patrimoniaux ont été aussi sélectionnés : les volcans holocènes du Puy-de-Dôme, la dalle aux ammonites à Digne-les-Bains, la Mer de glace dans le massif du mont Blanc, la série ophiolitique de l'île de La Désirade dans les Caraïbes et la Montagne Pelée à la Martinique.

Crédit : Hocquel A. VPA

Grand Avignon, 'Faites echo' choie

Ecrit par le 7 juillet 2026

l'environnement les 15, 16 et 17 mai



La 3^e édition de la grande fête de l'environnement 'Faites écho', initiée par le [Grand Avignon](#), aura lieu les jeudi 15, vendredi 16 et samedi 17 juin, au centre de loisirs de la Barthelasse, allée Antoine Pinay. Une invitation lancée aux habitants pour identifier les enjeux et solutions pratiques en s'exerçant à des activités créatives et ludiques. Plus de 3 500 visiteurs sont attendus.

L'alimentation durable, les ressources du territoire en eau, la biodiversité et les énergies renouvelables seront au cœur de ces trois jours de rencontres en lien avec des associations, entreprises, collectivités et artistes présents sur des stands, lors d'ateliers et de conférences.

Ecrit par le 7 juillet 2026

Les nouveautés

Les nouveautés de cette 3^e édition : Un village textile pour tout savoir sur le ré-emploi, la réparation et le recyclage des textiles ; le Village mobilité : tout savoir sur les déplacements durables dans le Grand Avignon et le Village des risques pour prévenir et échanger sur les risques majeurs du territoire : inondations, risques sismiques, incendies...

Ecrit par le 7 juillet 2026



Deux peintures-stars

Il sera question de découvertes au gré d'un parcours informatif, récréatif et associatif avec, notamment

Ecrit par le 7 juillet 2026

deux personnalités ultra connues et reconnues comme le youtubeur et désormais expérimentateur d'une forêt comestible qu'il est en train de planter, [Nicolas Meyrieux](#), humoriste, vidéaste et militant et le très sérieux et accessible [François Gemenne](#), co-auteur du 6^e rapport du GIEC (Groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et conférencier.

Quand les rencontrer ?

Nicolas Meyrieux donnera son spectacle : 'On ne sait pas !' **jeudi 15 mai de 17h à 20h**. L'humoriste et vidéaste militant engagé en écologie et agriculture est connu pour son ton décalé, son humour acéré, son talent à aborder des sujets de société complexes restitués avec pédagogie et légèreté, permettant de sensibiliser son public aux enjeux environnementaux. **François Gemenne**, co-auteur du 6^e rapport du Giec, spécialiste des questions de migration environnementales et climatiques interviendra en une conférence intelligente et intelligible en partenariat avec le magazine [Sans transition !](#) **Samedi 17 mai à 13h30**. Son intervention sera suivie d'une table ronde sur l'éco-anxiété.

Plus de 50 animations

Plus de 50 animations seront proposées aux petits comme aux grands comme des démonstrations, des balades pédestres, en vélo et même en canoé, des jeux, des contes, des ateliers cuisine, couture, de spectacles, des animations musicales, des courses d'orientation, des expositions... En 2024, 3 500 visiteurs avaient été séduits par ce rendez-vous dont 1 500 scolaires.

Ecrit par le 7 juillet 2026



Copyright Delestrade studio

2 874 élèves attendus

Cette année, près de 2 874 élèves -issus de classes primaires du Grand Avignon et des lycées d'Avignon- seront accompagnés de 300 encadrants. Ils se familiariseront à la biodiversité, à l'énergie, à l'eau, au climat, à la mobilité et à l'enjeu de la consommation du textile. Grands et petits élèves découvriront également, via des expositions, le monde de la biodiversité, les fonds marins, les Sorgues et les chauves-souris. Au programme également, des quizz géants et interactifs, l'observation de l'écopâturage avec des chèvres et des brebis, du sport, de la grimpe, des jeux de tri sur les déchets, un escape game sur la thématique des arbres, un spectacle...

Les autres temps forts

La gratifieria

La gratifieria textile -qui veut dire marché gratuit- propose d'apporter -ou non- des vêtements et de repartir avec ce qui nous plaît, sans troc ni monnaie. Pas d'argent en jeu mais un geste écolo et un esprit communautaire retrouvé. Durant toute la durée de Faites écho.

A quoi rêve-t-on ?

A quoi rêve-t-on où comment l'art et la culture nous aident à imaginer de nouveaux récits. Il s'agit là

Ecrit par le 7 juillet 2026

d'imaginer collectivement le futur à travers la culture et l'engagement en tant qu'acteur de ce changement à travers des témoignages d'acteurs locaux, des projections d'interviews d'artistes engagés, de courts métrages et de spectacles vivants mettant en lumière de nouveaux récits et visions de l'avenir.
Vendredi 16 mai à partir de 17h.



Copyright Delestrade Studio

Samedi 17 mai

A 11h et 14h30 challenges de draisiennes avec l'[Espélido](#) -Centre social et culturel de Montfavet-. **De 11h à 12h** Café débat sur 'La biodiversité en ville à vous de jouer' proposé par l'[Aurav](#) -Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse- de la mise en œuvre de la sobriété foncière à l'échelle du grand territoire en passant par l'aménagement des espaces publics jusqu'à la conception et l'entretien de son jardin. **De 12h à 13h** Café débat proposé par l'[Arbe Région Sud](#) -Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement- : Savoir concilier aménagement, biodiversité et urbanisme tout en s'adaptant au changement climatique. **A 12h15 et 15h30**, défilé de mode entre réemploi et recyclage. **16h45** Conférence sur la gestion des cours d'eau et de la vie aquatique avec le dispositif [Gemapi](#) et l'[Inrae](#) l'Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement. **17h** Spectacle '[Pestos, pirate des campagnes](#)' par la Compagnie Pécable. Pestos le pirate des campagnes dépouille, arnaque, et vole sans scrupules toutes les personnes qu'il rencontre. Une seule d'entre-elle ose l'affronter : Miss Ecolo aidée de son acolyte Cixinette. Ensemble elles veulent lui faire cesser ses

Ecrit par le 7 juillet 2026

arnaques et récupérer le parchemin qu'il leur a dérobé. Elles croiseront Marga l'abeille, Camille la chenille et demanderont même de l'aide à l'esprit des insectes.' **De 19h à 22h30**, ambiance musicale pour clôturer la fête avec les élèves musiciens du [Conservatoire à rayonnement régional du Grand Avignon](#) et le concert du groupe [Ninetiz](#).

Objectif zéro déchet pour la culture en 2026



À Avignon, le forum départemental 'Zéro déchet culturel' a réuni 80 participants pour réfléchir aux moyens de réduire les déchets dans le secteur culturel. Ce rassemblement, dédié aux professionnels et se déroulant dans chaque département, est organisé par l'Arsud sur demande de la Drac et de la Région.

C'est une action commune entre l'État, la Région et les professionnels de la culture qui vise à créer une

Ecrit par le 7 juillet 2026

feuille de route en 2026. L'initiative remonte à 2023, lors d'une concertation collective pour établir un pacte de transition écologique.

« Le déchet était particulièrement problématique, car les acteurs culturels ne pouvaient pas avancer tout seuls, si les pouvoirs publics n'aidaient pas au changement d'échelle et à la structuration » explique [Jérémy Choukroun](#), en charge de la transition écologique au sein de la [Drac Paca](#). L'enjeu est effectivement de taille. « Il nous fallait plus de matière, savoir dans le détail ce qui se faisait à petite échelle ».

Pour élaborer cette feuille de route dont les bases sont déjà établies par la Drac, l'agence régionale culturelle [Arsud](#) organise [plusieurs forums](#). C'est aussi là une occasion de faire se rencontrer les participants tous domaines culturels confondus, dont la diversité et l'expérience individuelle encouragent les nouvelles idées et les prises d'initiative post-forum. « Il y a une bonne mobilisation des acteurs, or, ce n'est pas un sujet qui est évident au départ » souligne Jérémy Choukroun.

« Nous avons notre objectif : c'est zéro déchet dans la culture. Et maintenant la question est : que met-on en place pour y parvenir ? »

Jérémy Choukroun, chargé de la transition écologique au sein de la Drac Paca

Entre l'analyse cartographique du territoire et la restitution des projets en plénière, des participants, pour beaucoup inconnus entre eux, se sont investis dans des ateliers thématiques. « Lorsqu'on est un grand groupe comme ça, les choses se disent assez vite » remarque le chargé de la transition écologique. Du brainstorming à la synthèse finale, en passant par tous les échanges, ces temps de réflexion ont abouti sur l'identification de besoins et les actions qui pourraient y répondre. « Nous avons notre objectif : c'est zéro déchet dans la culture. Et maintenant la question est : que met-on en place pour y parvenir ? » demande Jérémy Choukroun à l'assemblée.

3 ateliers thématiques pour réfléchir à demain

Pour cela, l'Arsud a conçu trois groupes de travail. L'un portait sur "la mutualisation et le réemploi" où les participants ont identifié trois besoins prioritaires : l'inventaire (des acteurs, des structures, du matériel, des prestataires...), le stockage et la mutualisation du matériel, et enfin le contrat de confiance (convention entre partenaires pour le prêt/location au-delà d'un réseau restreint et connu).

De là, plusieurs enjeux entraient en compte : les moyens humains, le financement, la mise à disposition d'espaces, mais aussi la temporalité. « Cela prend du temps de chercher des biens d'occasion, des possibilités de mutualisation, d'organiser et gérer la logistique » argumente le groupe concerné.

Du côté de l'atelier 'éco-conception des projets culturels', là aussi il y a des demandes spécifiques : « partager les informations et les connaissances » et « changer les mentalités ». De ce fait, les participants se sont penchés sur une méthodologie de travail favorisée par une politique publique incitative, la coopération professionnelle et le développement juridique.

Ecrit par le 7 juillet 2026



Crédit : Amy Rouméjon Cros

« La formation des acteurs de la chaîne de production et de tous les projets sur les enjeux d'éco-conception » ouvrirait une voie de sortie pour le soutien des structures et la prise de conscience individuelle.

Aussi, les participants envisageaient la pertinence d'un label éco-projet pour inciter et reconnaître les actions des structures engagées dans la transition écologique. Car avec ce label, « elles pourraient demander un agent d'expertise pour les accompagner dans le processus avec les finances ».

Le groupe de travail, dans le cadre de cette thématique préconise « un état des lieux réel de la gestion des déchets dans la structure pour sensibiliser et améliorer les pratiques » et envisage de « repenser les temps, les étapes et les contenus du cadre d'un projet, avec la diffusion d'une méthode de travail sur une éco-conception ».

Enfin, l'atelier 'accompagnement' avait vocation à aider les professionnels du secteur culturel, dans une démarche d'économie circulaire et zéro déchet à l'échelle des structures. Ont ainsi émergé prioritairement les besoins suivants : la mise en réseau pour échanger des bonnes pratiques et avoir un modèle de gestion des déchets, la feuille de route phasée pour anticiper un certain nombre de questions et avoir une ligne budgétaire dédiée à la mise en œuvre des différentes pratiques, et nommer une personne ressource pouvant répondre à des questions précises.

Ainsi, cela se traduirait par 3 actions définies. D'abord créer un outil numérique pour échanger les expériences et animé par le référent Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) de chaque structure. Ensuite diagnostiquer chaque structure, de façon différenciée selon les thématiques afin d'identifier les points faibles à améliorer, dont un objectif annuel serait à atteindre. Et pour terminer, la création d'un poste pour un agent aux connaissances techniques pouvant conseiller sur le choix et l'usage des matériaux responsables.

Ecrit par le 7 juillet 2026

« Dès 2026, nous rentrerons dans du concret, avec les moyens trouvés et dégagés. Ce sont des actions complexes, mais l'avantage c'est qu'il y en a peu. »



Crédit : Amy Rouméjon Cros

Un pari concluant

“En tant qu’acteurs culturels, vous êtes co-constructeurs de l’action publique culturelle du territoire. Nous mettons en œuvre les décisions politiques qui ont été mûries par nos élus, à l’aune des exemples que vous leur donnez” déclare aux participants [Ronan Allaire](#), directeur de l’action culturelle du Grand Avignon. Un appel à agir ensemble au-delà des frontières sectorielles ainsi que des réseaux, pour une vision plus large et engagée de la gestion des déchets.

En somme, ce forum était « un pari concluant », selon les dires de Jérémie Choukroun. D’abord pour avoir mobilisé des acteurs culturels autour d’un enjeu qui n’est pas artistique. Puis, pour avoir associé des travailleurs du livre, du théâtre, du cinéma, du patrimoine aux acteurs des déchets, de l’économie sociale et circulaire, car “tous ne se rencontrent pas habituellement”. Une ‘matière’ qui sera modelée par le bureau d’études qui complétera ainsi sa feuille de route, prévue pour la fin de l’année.

« Dès 2026, nous rentrerons dans du concret, avec les moyens trouvés et dégagés. Ce sont des actions complexes, mais l’avantage c’est qu’il y en a peu. Avec l’éco-conception, la mutualisation, le réemploi et l’accompagnement, nous pouvons facilement trouver les bons leviers et apporter des réponses » conclut le chargé de la transition écologique de la Drac Paca.

Amy Rouméjon Cros

Ecrit par le 7 juillet 2026

Les chiffres clés 2024 de l'enquête réalisée par Arsud en partenariat avec le groupe de travail régional Zéro déchet culturel initié par la Drac et la Région

13% des structures sont fortement engagées dans la circularisation des ressources en ayant mis en place des pratiques éco-responsables : acquisition responsable des ressources (produits et fournisseurs), mesure et réduction des déchets, appartenance à un réseau et recours à la mutualisation.

69% des structures ont recours à la mutualisation d'équipements : mobilier, éléments de structure, matériel scénique et d'exposition, outillage et espaces de travail. Entre structures similaires, entre structures d'un même territoire ou d'un lieu commun.

81% des structures ont des pratiques d'acquisition de ressources éco-responsables : location de matériel, achat de seconde main (ressourcerie/recyclerie), don/prêt/mutualisation avec d'autres structures, réemploi du matériel existant, achat de produits éco-conçus/locaux et bio, investissement en lumière LED et panneaux solaires 47% des structures estiment qu'une partie des déchets générés est encore potentiellement utilisable, et 38 % ont pu fournir une estimation de volume ou de poids de ces déchets.

83% des structures ont mis en place des actions pour réduire la quantité de déchets : éco-conception, recyclage, réemploi, don, mise en location ou prêt, revente.

51% des structures ont un espace de stockage, 19 % en dehors de leurs locaux : conteneur, box, lieu prêté, espace partagé, avec mise en place d'une logistique, du personnel, et recours à des services.

36% des structures sont partie prenante d'un réseau ou d'une structure œuvrant pour la circularisation des ressources, 83 % sont intéressées pour participer à l'amélioration de la circularisation.

75% des structures ont partagé des idées de leviers concrets : espaces physiques, plateformes numériques, réglementation...

Comité technique de la Safer : une immersion aux airs de 'petit parlement foncier'

Ecrit par le 7 juillet 2026



Jeudi 24 avril à Cairanne, la Safer a invité partenaires, journalistes et étudiants d'Orange à son comité technique départemental. Au programme de cette journée baptisée 'Partageons la terre', examens authentiques des candidatures aux biens régulés par la Safer, suivis d'une mise en situation par des dossiers fictifs d'attribution de terre.

Dans la salle polyvalente du village de Cairanne, le Comité technique départemental (CTD) de la Safer ([Société d'aménagement foncier et d'établissement rural](#)) est entouré d'une quarantaine de participants. Ouvert exceptionnellement à un public invité, l'arbitrage des attributions de terres de ce jour a mis en lumière les difficultés et les débats marqués par l'empreinte humaine. Un enjeu tel que celui du foncier agricole exige des membres du comité technique patience, raisonnement, ouverture et curiosité.

Par ailleurs, lorsque l'un des deux est concerné de près ou de loin par un bien en arbitrage (qu'il soit lié au vendeur ou à l'acheteur), il se doit de sortir temporairement du comité le temps de réaliser l'examen afin d'éviter tout conflit d'intérêt. Ces arbitrages peuvent durer ainsi des heures et la responsabilité incombe au CTD qui doit suivre un calendrier pour qu'aucun candidat, quel que soit son projet, ne pâtisse d'un retard de la décision d'attribution.

S'adapter dans les arbitrages

Avec [ses 3 156 déclarations de vente en 2024](#), notre département est le deuxième marché foncier rural de la région. Pour cette session du Comité technique départemental, les dossiers confidentiels du jour ont été révélés aux invités ; cas par cas, déployant une grande diversité de situations et de candidats. Continuité d'exploitation, installation d'une nouvelle entreprise, reprise d'une exploitation familiale, restructuration parcellaire, construction de logements pour des salariés agricoles, préservation de

Ecrit par le 7 juillet 2026

terrain à but environnemental, anticipation de conflits entre terres voisines traitées et non traitées, soutien d'une dotation pour agriculteur, etc... Les paramètres en jeu, s'ils répondent aux critères spécifiques demandés par la Safer, font alors l'objet d'échanges au sein du comité technique.

Celui du Vaucluse est composé d'élus de la Safer, mais aussi de représentants des institutions suivantes : État, Région, Conseil départemental, Direction départementale des territoires, Chambre d'agriculture, MSA, Coordination rurale, FNSEa, Confédération paysanne, Cen Paca et Fédération départementale des chasseurs.

« Lors de la consultation citoyenne, il nous a été demandé encore plus de régulation et de transparence » souligne [Patrice Brun](#), PDG de la Safer Paca. Et d'ajouter « Toutes les formes d'agriculture peuvent cohabiter, il faut simplement être vigilants sur les grandes orientations que va nous dicter la nouvelle grande cause nationale de la souveraineté alimentaire. Cela va nous conduire à nous adapter dans nos arbitrages ».

[\(Vidéo\) Le marché immobilier rural s'est stabilisé en 2024](#)

Partager la terre

Fondée en 1960 suite à la loi d'orientation agricole, la Safer se consacre à quatre missions principales : dynamiser l'agriculture et la forêt, accompagner le développement local, participer à la protection de l'environnement (paysages, biodiversité, zones humides) et assurer la transparence du marché foncier rural. Les critères d'attribution d'un bien reposent sur les capacités personnelles et professionnelles (diplôme, expérience) à mettre en œuvre le projet, sur la taille de l'exploitation requise, les critères économiques et sociaux et enfin la capacité financière.

L'année dernière en Vaucluse, la moyenne était de 2,8 demandes pour un seul bien, dans les 790 candidatures reçues étudiées durant 11 examens du Comité technique départemental.

« Les fermiers passent par nous pour négocier ; la Safer étant sous la tutelle des ministères de l'Agriculture et des Finances avec des missions d'intérêt général, nous restons justes sur les prix » affirme [Fabrice Triep Capdeville](#), directeur départemental de la Safer 84.

La régulation de la Safer est essentielle dans les secteurs à grosse pression financière, contenant des terrains bâtis convoités par des non-exploitants. Comme le rappelle [Julien Latour](#), président du CTD de la Safer, « l'agriculture reste la première activité du Vaucluse : il faut aider les jeunes ». Précisant que « l'argent qu'un jeune agriculteur doit mettre dans le permis de construire ne va pas à l'exploitation ».

« L'agriculture reste la première activité du Vaucluse : il faut aider les jeunes ».

Julien Latour, président du CTD de la Safer

La mission de l'opérateur foncier est de maintenir l'usage agricole de ces biens. Et quand il s'agit d'achat

Ecrit par le 7 juillet 2026

pour une construction, l'argument du candidat doit rassurer sur le projet agricole en toile de fond. C'est le cas d'un dossier de rallongement de propriété, dans l'objectif d'y loger des salariés. « Ici, le bâti a une vocation d'habitation auquel on confère une fonction agricole » avance le directeur départemental de la Safer 84.

Dans ce cadre, l'acquéreur doit remplir un cahier des charges agricole avec une garantie de 10 ans. Il s'agit là de protéger le foncier agricole pour ne pas dévier le bien de sa vocation initiale et exclure les intentions touristiques, assurant à la Safer le bon usage des biens qu'elle régule. Toutefois, elle ne peut pas se positionner sur des biens qui, après 5 ans, demeurent sans fonction agricole (20 ans sur le littoral). Quant aux acquisitions de terrains arborés, la Safer intervient également et exige le maintien de la parcelle boisée par une garantie décennale.

« Nous sommes les champions de France en révision de prix. »

Laurent Vinciguerra, directeur général délégué de la Safer Paca



Crédit : Amy Rouméjon Cros

Comment ça marche ?

La Safer, en tant qu'opérateur foncier, agit dans un marché naturel connu par transparence. Elle reçoit les notifications des ventes. En Vaucluse, 83% du département, soit 125 communes, est conventionné par la Safer pour une durée de 3 ans, renouvelable. Elles collaborent avec 10 conseillers fonciers sur le terrain, en contact avec le notariat et les candidats. Proximité et sens de la négociation animent ces conseillers répartis sur les territoires définis par l'opérateur. Les ventes à l'amiable sont privilégiées, afin de réduire les cas de préemption.

Ecrit par le 7 juillet 2026

« Nous sommes les champions de France en révision de prix » se félicite [Laurent Vinciguerra](#), directeur général délégué de la Safer Paca. « Car nos actions de régulation sont demandées par le monde agricole » complète Fabrice Triep Capdeville, notamment pour expliquer le soutien des jeunes agriculteurs qui nécessitent un accès facilité au foncier. À titre d'exemple, quand il s'agit d'une terre nue, l'opérateur achète un bien, puis le revend après appel à projets. Pour certains, cela permet d'entrevoir la seule possibilité d'obtenir un prêt.

« La Safer a simplifié notre projet en achetant un terrain qu'elle a stocké, dans un objectif de revente à l'ASA. Cet élément de sécurisation du foncier a été déterminant pour la confiance des financeurs » partage Frédéric Guigues, président de l'[ASA Arro Asst Ecoule Eaux Violès-Sablet](#).

Aussi, au sein de la Safer, les collaborateurs peuvent faire entendre leur voix et ainsi bénéficier de son poids dans le marché foncier.

« Terre de liens a une convention avec la Safer, partenaire privilégié, puisque lorsque l'on a des porteurs de projets, la négociation passe par elle. Nous siégeons au Conseil d'administration en tant que censeurs, donc sans droit de vote, mais nous apportons notre vision citoyenne qu'il est important de faire émerger, pour ouvrir le panel des idées » explique [Serge Bastet](#), trésorier adjoint de la Fédération Nationale de [Terre de liens](#).

Une mise en situation aux allures de démocratie verte

Une mise en situation des invités partenaires, journalistes et étudiants aux allures d'agora verte. Ce CTD fictif présentait deux rétrocessions de biens : un dossier type 'simplifié' avec 3 candidats, et un autre dossier, plus complexe, avec 5 candidatures, chacune ayant des forces et faiblesses équivalentes. Si le premier dossier a obtenu une grande majorité pour la première installation en agriculture biologique d'une jeune exploitante diplômée, le second dossier a quant à lui révélé quelques divergences dans le choix des candidats retenus. L'examen fictif a permis d'attribuer deux terrains répartis entre les deux demandeurs concernés, en délaissant les candidats aspirant à l'ensemble des lots en vente. Car effectivement, un CTD authentique peut attribuer un seul des deux lots à un projet, même si le demandeur souhaite acquérir le tout.

Le conseiller foncier travaille en lien avec le candidat en amont, pour constituer son dossier. Si ce dernier n'est pas en mesure à ce moment-là de répondre à un critère plus favorable pour être retenu, il ne pourra cependant pas modifier son projet en cours d'examen.

Quant aux choix retenus par le CTD, Laurent Vinciguerra insiste sur sa légitimité. « Je me mets à la place des conseillers fonciers qui reviennent vers les candidats non retenus, leur expliquant qui a obtenu le terrain et pourquoi. S'il y a les arguments tout ira bien, autrement cela voudrait dire que le CTD n'aurait pas fait son travail » avance le directeur général délégué de la Safer Paca.

Et envisager d'utiliser l'IA pour étudier les candidatures et faciliter les examens de dossiers ? « C'est la subjectivité par le nombre qui prime, elle est inhérente au débat pour un processus démocratique. C'est la loi. Chacun a sa sensibilité et selon nous, cela enlèverait toute la richesse que l'on peut avoir si nous travaillions avec l'IA » termine-t-il en clôture de ce « petit parlement foncier ».

Amy Rouméjon Cros

Ecrit par le 7 juillet 2026

EVOLUTION DES ACQUISITIONS A L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

Vaucluse

**Les actions de la Safer 84 en chiffres**

- **Dossiers à l'amiable** : 353 propriétaires ont accepté la vente à l'amiable sur 407 opérations d'acquisition.
- **Préemptions en révision** : 54 acquisitions se sont déroulées suite au droit de préemption de la Safer, qui a demandé à réviser les prix de vente et que les vendeurs ont acceptés.
- **Dossiers abandonnés** : 52 dossiers ont été abandonnés, lorsque les propriétaires n'ont pas accepté l'offre de prix de la Safer, suite à quoi ils ont retiré leurs bien de la vente, selon le code rural.
- **Premières installations** : 34 agriculteurs ont pu procéder à leur première installation en tant qu'exploitant d'un terrain agricole, ce qui représente 26% des surfaces rétrocédées.
- **Rétrocessions** : elles sont au nombre de 461, représentant 997 ha pour une valeur globale de 61 millions d'euros de valeur. Le prix médian d'un lot rétrocédé non bâti est de 14 000€, pour une surface médiane de 8 000m². 25% de ces rétrocessions ont concerné des productions alimentaires de circuits de proximité, pour répondre à l'objectif de Programme pluriannuel d'activité de la Safer (PPAS 2022-2028).
- **Conventions de mise à disposition** : 92 dossiers ont concerné 386 ha de terrains régis par une convention de mise à disposition. Ce peut être un propriétaire confiant son bien à la Safer, ou un terrain que la Safer consent à faire exploiter par un agriculteur via une convention.
- **Intermédiation locative** : quelques fois la Safer se fait confier le bien d'un propriétaire en quête de locataire agricole. Ici, seul 1 dossier concernant 1 hectare a fait l'objet de ce type d'opération.

Pigeonniers contraceptifs à Apt : quel bilan après 6 mois ?



Il y a 6 mois, la [Ville d'Apt](#) a installé deux pigeonniers grâce au soutien du [programme Leader](#) dans le but de réguler la population de pigeons et de favoriser la coexistence de la nature en ville.

La Ville d'Apt a décidé d'installer deux pigeonniers dits « contraceptifs », l'un au sein du square près du monument aux morts, et l'autre au cœur du jardin public. Ces deux installations ont plusieurs objectifs comme limiter les nuisances liées aux pigeons en ville en les redirigeant vers des espaces qui leur sont dédiés, et ainsi, favoriser la coexistence de la nature en ville.

Aménagés il y a six mois grâce au programme européen Leader, qui soutient le développement des territoires ruraux, les pigeonniers portent leurs fruits. Le dispositif a déjà fait ses preuves dans de nombreuses communes, et la Ville d'Apt ne fait pas exception.

Ecrit par le 7 juillet 2026

Réguler la population de pigeons

Si ces pigeonniers présentent des objectifs environnementaux, de santé publique ou encore de bien-être animal, leur installation permet de fixer la population de pigeons dans un lieu où ils sont moins gênants. Les pigeons ne sont nourris qu'à l'intérieur du pigeonnier, et non ailleurs dans la ville.

Cela permet de réguler la population de pigeons en contrôlant sa reproduction grâce à la stérilisation d'une partie des œufs. Ainsi, au lieu de six à huit couvées par an, la Ville n'en compte plus qu'une seule par an.

Le succès des pigeonniers, la responsabilité de tous

Si les pigeonniers s'avèrent efficace, leur bon fonctionnement repose en réalité sur trois paramètres :

- Le choix du lieu d'implantation : à proximité des populations existantes, idéalement dans un espace vert.
- La responsabilité des habitants : attirer et nourrir les pigeons est à la fois une cause d'insalubrité publique et une pratique interdite. Pour le bon fonctionnement du pigeonnier, il est essentiel de ne pas introduire des aliments dans leur abri.
- La responsabilité des propriétaires et des syndicats : éliminer les sites de nidification dans les bâtiments mal entretenus (greniers, tourelles, toitures, etc).

(Vidéo) 46 communes vauclusiennes concernées par l'enquête publique de la Centrale biomasse de Provence

Ecrit par le 7 juillet 2026



C'est l'une des plus importantes centrales biomasse de France. Elle est située à cheval sur les communes de Meyreuil et Gardanne dans les Bouches-du-Rhône, dans une ancienne tranche à charbon aujourd'hui reconvertie. Chaque mois, le site produit l'équivalent de consommation d'une ville comme Marseille, soit 100 millions de KM d'électricité renouvelable. Pour cela, la centrale doit être alimenté à raison de 2 500 tonnes de bois par jour. Dans ce cadre, une enquête publique sera lancée concernant les 324 communes impactées

[Suite à l'arrêt du Conseil d'État du 27 mars 2023](#), la Cour administrative d'appel de Marseille a enjoint le préfet, par arrêt du 10 novembre 2023, à régulariser l'autorisation d'exploitation accordée à la société [Gazel Energie Génération](#) pour sa centrale biomasse, implantée sur les communes de Meyreuil et Gardanne depuis sa mise en service au début de l'année 2018.

Ainsi, après avoir réalisé plusieurs études complémentaires relatives à l'ensemble de son périmètre d'approvisionnement, Gazel Energie Génération a déposé l'étude d'impact mi 2024, qui a donné lieu à [un avis de l'Autorité environnementale le 5 décembre 2024](#).

324 communes concernées dans 16 départements différents

Cependant, l'enquête publique complémentaire présente une complexité particulière en réponse aux spécifications de la Cour administrative d'appel. Cela reflète notamment l'étendue du territoire à consulter, qui correspond aux zones potentiellement impactées en matière de prélèvement de bois local,

Ecrit par le 7 juillet 2026

soit 324 communes réparties dans 16 départements. La définition des modalités de l'enquête a donc nécessité un délai de préparation conséquent, en lien avec le tribunal administratif de Marseille et les 16 préfetures de départements concernées.

« La commission d'enquête interdépartementale a été désignée le 3 mars 2025. Le préfet souhaite à présent informer le public sur les modalités d'organisation de l'enquête publique à venir », expliquent les services de la préfecture des Bouches-du-Rhône.



La centrale peut recevoir jusqu'à 2 500 tonnes de bois par jour. DR/Gazel Energie

L'enquête publique débute le 5 mai prochain à Carpentras et Apt

L'enquête publique se déroulera du 5 mai au 6 juin 2025 inclus. Son périmètre couvre 324 communes, réparties sur 16 départements et 3 régions (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes), afin de répondre aux attentes d'information et besoins d'expression du public. Parmi ces communes, 15 seront dotées d'un commissaire-enquêteur qui pourra éclairer le public et recevoir ses contributions à l'occasion de permanences ; la possibilité y sera également offerte d'accéder au dossier d'enquête, sur support papier et informatique.

Ecrit par le 7 juillet 2026

Département	Commune dotée d'un commissaire enquêteur	Nombre de communes du département concernées par l'enquête publique
Alpes de Haute Provence	Les Mées	15
Hautes Alpes	Serres	28
Alpes-Maritimes	/	1
Ardèche	/	5
Ariège	/	1
Aude	/	8
Aveyron	/	1
Bouches-du-Rhône	Gardanne, Meyreuil, Bouc-Bel-Air, Aix-en-Provence, Fuveau Saint Rémy de Provence	63
Drôme		9
Gard	Alès Bagnols-sur-Cèze	84
Hérault	Béziers	32
Isère	/	4
Lozère	Florac-trois-rivières	12
Pyrénées-Orientales	/	1
Var	Brignoles	14
Vaucluse	Carpentras Apt	46

Les départements et le nombre de communes concernées par l'enquête publique.

En Vaucluse, 46 communes sont concernées. Parmi elles, celles de Carpentras et Apt accueilleront un commissaire enquêteur en raison de leur accès plus aisé pour le public. Ces dernières se situent également au cœur des secteurs particulièrement concernés par les prélèvements forestiers. Des réunions publiques seront également organisées.

Concomitamment à la consultation du public, l'ensemble des conseils municipaux du périmètre d'enquête publique, ainsi que les groupements intéressés des 16 départements, seront consultés sur le dossier, pour avis.

L'ensemble du dossier d'enquête publique [sera téléchargeable sur le site internet](#) des 16 préfectures de département.

L.G.

Ecrit par le 7 juillet 2026

Opération 'Nettoyons le Sud' : les Vauclusiens pourront y participer le 26 avril

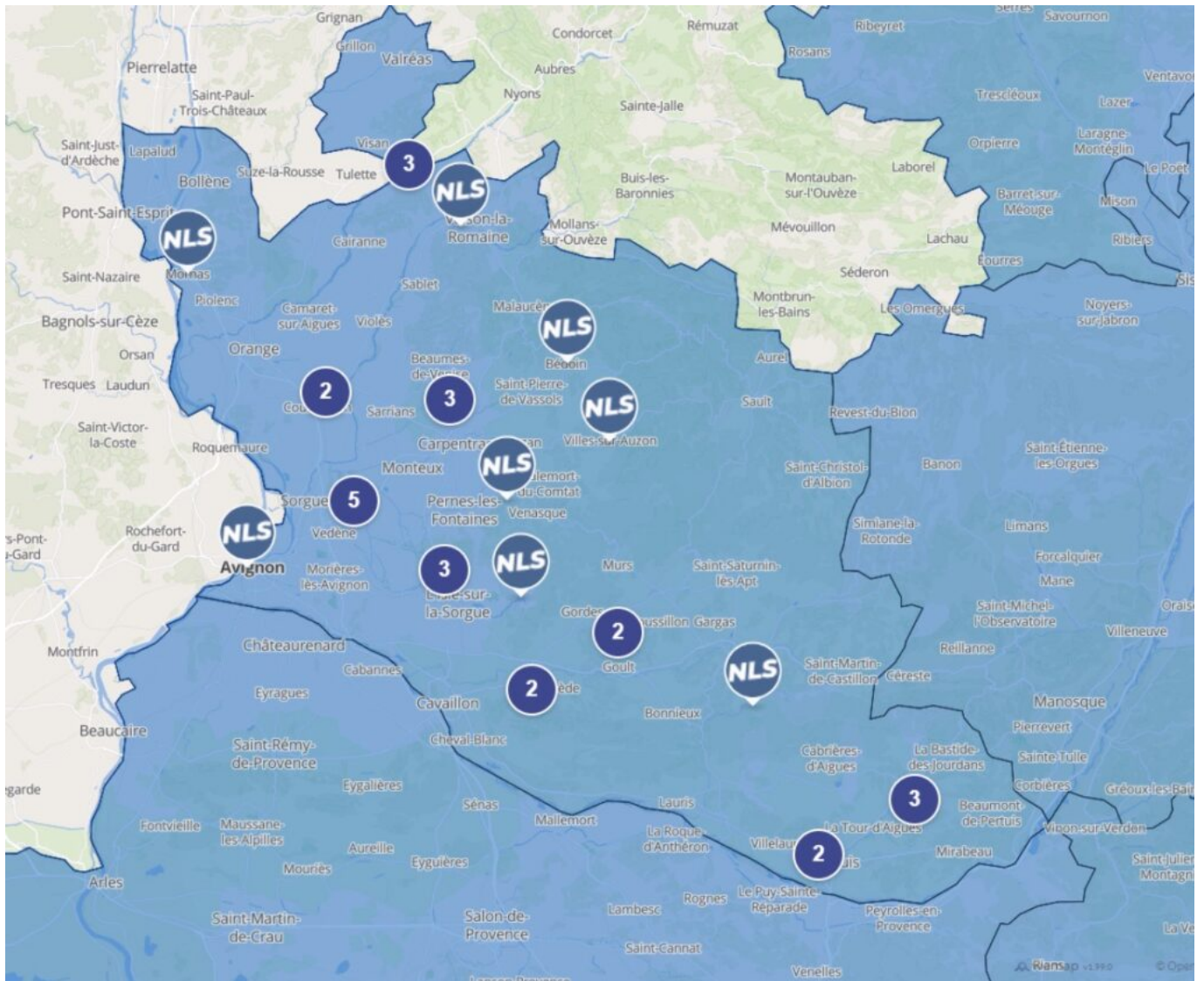


La 3e édition de 'Nettoyons le Sud', organisée par la [Région Sud](#), se déroulera ce samedi 26 avril dans tout le territoire. L'inscription s'effectue en ligne et les outils seront attribués aux participants le jour J.

En Vaucluse, ce sont 28 sites qui permettront aux habitants de s'inscrire à l'événement auprès des mairies, ainsi que 5 autres sites encadrés par des associations. Les regroupements sur les points de ramassages donneront lieu à un temps de collecte de déchets, précédés ou suivis par des animations : petit repas, verre de l'amitié, ateliers, jeux, concours, troc aux plantes...

Chaque commune ou association ayant son programme, comme à Bédarrides, où le ramassage se fera depuis un paddle sur la rivière. Un écho local à l'Année de la mer en région Sud, qui met en lumière les enjeux environnementaux liés à la préservation du littoral et des fonds marins. « Dans le cadre de l'Année de la Mer, 'Nettoyons le Sud' ne se limite pas à une simple journée de mobilisation : c'est un message fort pour rappeler que chacun peut être acteur du changement ! Rues, forêts, plages, parcs... Chaque geste compte », déclare [Renaud Muselier](#), président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ecrit par le 7 juillet 2026



Cliquez sur la carte pour accéder aux sites participants.

Objectifs à la hausse

L'an passé, 85 tonnes de déchets avaient pu être ramassées en un jour. Forte de son succès en 2024, l'opération attend cette année plus de 20 000 bénévoles sur les 400 points de collectes dans toute la région. L'objectif à atteindre ? Ramasser 100 tonnes de déchets, soit le double de ce qui avait été collecté lors de la première édition il y a deux ans par 10 000 participants.

L'opération annuelle 'Nettoyons le Sud' prolonge le vaste programme de réduction des déchets de la Région 'Zéro déchet plastique en stockage d'ici 2030' qui, depuis 2017, permet de tripler la quantité de plastique collecté. Ce programme comprend une charte signée par 356 acteurs (collectivités, entreprises, écoles), le réseau 'ReMed zéro plastique' ayant collecté 354 tonnes de déchets depuis 2019, l'appel à

Ecrit par le 7 juillet 2026

projets 'Ensemble pour une nature zéro déchet plastique' avec 72 structures (3,5 millions d'euros depuis 2017), et enfin, l'appel à projets 'Vrac et Consigne' soutenant 18 projets pour la consigne des emballages réemployables (plus d'1 million d'euros investis depuis 2023).

Comment participer ?

- 1) Trouvez et participez à un point de ramassage près de chez vous sur www.nettoyons.maregionsud.fr
 - 2) Sur place, les équipes vous remettront un kit de ramassage
 - 3) Vous êtes prêt pour participer au grand rassemblement populaire en faveur de notre environnement !
- Vous êtes une commune et vous n'avez pas encore rejoint l'initiative ? RDV sur www.nettoyons.maregionsud.fr

A.R.C